



Augmentation de loyer paris (indice irl 2010/2011) + charges

Par **YIM**, le **18/10/2011** à **08:40**

Bonjour,

Je réside depuis 2008 dans un appartement de 25 m2 dans le 20 eme à Paris.

Je suis assez étonné que depuis 2008 ma locataire à augmenté mes charges (en 2010 suite à un dégât des eaux). En a t'elle le droit ? (de 10/20 € par mois).

Par ailleurs, le loyer qui était de 650 @ charges comprises en 2008 est passé à 680,45 € ce qui me semble excessif :

Elle me réclame également la revalorisation du loyer de 2010, 2011 (soit 91 €).

Passer de 650 à 680 € en 3 ans m'étonne car je rattrape le loyer d'une amie ayant un appartement plus grand et plus central sur paris ?

Merci pour votre aide.

Johnny

Par **mimi493**, le **18/10/2011** à **09:05**

Déjà, vous devez donner les chiffres du loyer sans les charges

Les charges s'augmentent selon les charges de l'année d'avant
Le loyer s'augmente selon une clause du bail (relisez-le)

Il faut

- la date de signature du bail
- le mois d'augmentation
- le trimestre de référence
- le loyer hors charge initial